

Les Bailleulois ont maintenant leur mutuelle

C'est une nouveauté : les Bailleulois peuvent désormais choisir de s'affilier à une mutuelle communale. La ville a signé une convention de partenariat avec l'association ACTIOM (action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat). Un moyen de faire des économies ? On vous en dit plus.

Par SIMON CAENEN | Publié le 10/12/2016



Bernard Heyman a précisé que la mutuelle communale n'était pas synonyme de dépense supplémentaire pour la Ville.

Pas de doutes, la mutuelle communale intéresse du monde : vendredi soir, il y avait une **centaine de personnes**, essentiellement des retraités, pour la présentation du projet.

La cité de Mélusine a choisi de s'associer à l'association ACTIOM qui est déjà **partenaire de 1 600 communes**. Le principe ? L'association lance chaque année un appel d'offres aux mutuelles avant de sélectionner les propositions les plus avantageuses. La méthode permet de **réduire les coûts** selon Jérémy Barbier, qui a présenté le projet. Il a pris en exemple la CCFL (communauté de communes Flandre-Lys) qui a aussi opté pour ACTIOM. « *300 habitants ont pris une mutuelle, témoigne-t-il. La majorité sont des personnes âgées. La moyenne d'économie réalisée par habitant est de 250 euros par an, pour les mêmes services.* »

Baguette magique

De multiples offres, venant de plusieurs mutuelles, sont proposées, allant de **8 à 200 euros par mois**. « *On n'a pas de baguette magique, précise Jérémy Barbier. Le coût varie en fonction de l'âge.* »

Des coûts plus attractifs ? C'est ce que sont venus chercher les retraités que nous avons rencontrés. Un Bailleulois de 75 ans explique qu'il est rassuré par le dispositif. « *L'important c'est d'avoir un interlocuteur proche, que l'on peut*

rencontrer », souligne-t-il. « *Vous ne signez pas avec une mutuelle, vous signez avec une association* », indique Jérémy Barbier.

Ce nouveau dispositif est **gratuit pour la commune**. « *Il n'y aura pas d'augmentation sur votre feuille d'impôts, a rassuré Bernard Heyman, premier adjoint. Cela ne coûte rien à la ville. On met juste à disposition un local.* »

Selon Jérémy Barbier, à terme « *5 % de la population bailleuloise sera affiliée* ».

Comment prendre rendez-vous ? Afin d'obtenir plus d'informations, il est possible de prendre rendez-vous en contactant le centre communal d'action sociale au 03 28 50 36 20. Plus de renseignements également sur le site macommunemasante.org